



DECLARATION SNU au CSE du 16 décembre 2021

ACTION RECRUT'

La mise en place d'ACTION RECRUT' vient d'un constat d'offres dont la durée dépassait 30 jours. En août 2019, vous nous présentiez le dossier (validé par les élu-es), avec le recrutement de 1000 conseillers qui mènent cette action depuis 2 ans.

A ce jour, une nouvelle instruction vient percuter la pratique au sein des sites du Grand Est.

Maintenant toutes les offres doivent être mises désormais en modalité accompagnement avec analyse de poste pour ne pas impacter l'ENT1.

A la prise d'offre ou à la validation de l'offre, **le suivi doit être mis à J+15** afin d'effectuer le diagnostic préventif avec l'employeur puis entre J+28 à J+35 pour effectuer le diagnostic curatif obligatoire ce qui a **pour conséquence d'avoir 3 fois l'employeur en ligne sur 1 mois**, soit à J puis J+15 puis J+28, mais surtout de générer un travail dont l'utilité reste à démontrer puisque les CDE ont les compétences requises pour savoir immédiatement ce qui va rendre le recrutement difficile (offre peu attractive, durée des processus de recrutement des administrations.etc.) et n'ont jamais attendu pour mobiliser les services adaptés !

Il y a de plus un réel problème d'adéquation entre les portefeuilles DE et les portefeuilles offres, en effet les mises en relation sur environ 70% des offres ne peuvent être faites (difficulté de joindre les DE et/ou manque de profils).

Quid des nombreux appels auprès des employeurs qui avaient pris l'habitude de gérer leurs offres en APPUI via leurs espaces recruteurs et ne souhaitent pas forcément un contact avec leur conseiller... et quid de l'objectif initial de rendre les employeurs plus autonomes dans la gestion de leurs offres par la création de leur espace ?

Avec ce nouveau process, c'est clairement le contraire qui se met en place. Encore une fois une injonction paradoxale qui déstabilise le travail des conseillers au quotidien et les place dans une situation de qualité empêchée.

Les élu-es SNU vous demandent un bilan du dispositif.

MUTUELLE

Le SNU dénonce les multiples dysfonctionnements des plateformes MUTEX et Prévoyance entraînant pour les agents de nombreux déboires : difficultés de connexion, sous dimensionnement de la Plateforme téléphonique pour 50 000 salariés et une inconnue sur le traitement réservé aux agents publics (décret présenté mais à ce jour non validé)

TELETRAVAIL

Le SNU dénonce l'application à plusieurs vitesses de l'accord. Dans certains territoires, l'accord semble être appliqué convenablement, tandis que dans d'autres, on demande aux agents de modifier leurs demandes pour les rendre conformes aux impératifs du site, le but étant d'éviter de répondre par la négative. Le SNU soutiendra les collègues qui porteront recours pour non respect de l'accord.